



**COMITÉ DU 2 JUILLET 2024**

<b>DÉLIBÉRATION N°</b>	<b>C2024</b>	<b>07</b>	<b>02</b>	<b>08</b>
------------------------	--------------	-----------	-----------	-----------

- Date d'envoi de la 1<sup>ère</sup> convocation à la réunion du 26 Juin 2024 : 20 juin 2024
- Réunion du 26 juin 2024 : absence de quorum constatée (28 membres présent.e.s, 5 membres absent.e.s et ayant donné pouvoir, 30 membres absent.e.s et excusé.e.s)
- Date d'envoi de la 2<sup>de</sup> convocation à la réunion du 2 juillet 2024 : 27 juin 2024
- Date d'affichage (<https://www.smedar.fr/>) : 9 juillet 2024
- Nb de membres en exercice : 64
- Nb de membres présents : 02<sup>1</sup>
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 00
- Nb de membres absents et excusés : 62

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
076-257604371-20240702-2024070208-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2024  
Publication : 02/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



**INSTITUTIONS**

**SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE VALENSEINE**

**RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023**

**APPROBATION**

*Monsieur Stéphane BARRÉ, Président, donne lecture du rapport suivant :*

Mes Chers.ères Collègues,

La Société Anonyme d'Économie Mixte Locale (SAEML) VALENSEINE a clôturé son exercice comptable le 31 décembre 2023. Le rapport annuel soumis à votre approbation retrace les activités réalisées dans le cadre des missions qui lui sont confiées par le SMÉDAR.

Ces activités portent principalement sur les apports de déchets issus du secteur public hors périmètre du SMÉDAR et du secteur privé afin d'optimiser les équipements du SMÉDAR.

La SAEML VALENSEINE réalise également la vente de matériaux recyclables issus des équipements du SMÉDAR : mâchefers et compost.

Elle a apporté en 2023 sur les sites du SMÉDAR les tonnes de déchets suivants :

	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>Déchets des Activités Economiques incinérables</b>	<b>43 682 t</b>	<b>62 669 t</b>
<b>Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux</b>	<b>3 099 t</b>	<b>3 042 t</b>
<b>Déchets des Services Techniques Municipaux (par marchés publics)</b>	<b>2 567 t</b>	<b>2 165 t</b>
<b>Ordures Ménagères Résiduelles (par marchés publics)</b>	<b>32 387 t</b>	<b>30 069 t</b>
<b>TOTAL déchets incinérables</b>	<b>81 735 t</b>	<b>97 945 t</b>

<sup>1</sup> En application des dispositions combinées des articles L.5711-1, L. 5211-1 et L. 2121-17 du CGCT : pas de condition de quorum pour la 2<sup>de</sup> réunion de convocation.

Soit <b>28 %</b> des tonnes entrantes sur l'UVE		
<b>Déchets Ménagers Recyclables</b> (par marchés publics) <i>Soit 3,27 % des tonnes entrantes sur le Centre de tri</i>	<b>921 t</b>	<b>19 t</b> VALENSEINE ne se positionne plus sur de nouveaux marchés pour le moment en raison de la saturation du centre de tri. Des prestations peuvent avoir lieu pour des quantités résiduelles.
<b>Déchets des Activités Economiques non incinérables</b>	<b>727 t</b>	<b>594 t</b>
Apport de gravats	<b>225 t</b>	<b>139 t</b>
Apport de déchets verts	<b>2 728 t</b>	<b>3 352 t</b>

Les tonnages commercialisés par la SAEML VALENSEINE au cours de l'année 2023 sont ventilés comme suit :

	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Vente de mâchefers	<b>60 699 t</b>	<b>73 136 t</b>
Vente de compost 10 mm	<b>576 t</b>	<b>333 t</b>
Vente de compost 25/30 mm	<b>17 575 t</b>	<b>18 145 t</b>
Vente de sacs de compost 50 L	<b>12 093 t</b>	<b>13 362 t</b>
Vente de Bois énergie		

Le chiffre d'affaires global de l'année 2023 généré par l'ensemble de ces activités est de 11 463 208 € HT. Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 165 588 € en 2023.

Le bilan social fait apparaître au 31 décembre 2023 un effectif de 8 personnes.

Le SMÉDAR a facturé ses prestations à VALENSEINE pour un montant total de 12 418 983 € TTC auxquelles il faut ajouter 13 181 € TTC de factures relatives au remboursement de différentes charges. Soit un total de 10.263.852 € HT.

Enfin, la société VALENSEINE a tenu en 2023, un conseil d'administration et une assemblée générale ordinaire.

Le rapport annuel 2023 ainsi que les perspectives et objectifs 2024 ont été validés et acceptés par l'assemblée générale ordinaire de ce 26 juin 2024.

**Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1524-5,  
Vu le rapport d'activités de la SAEML VALENSEINE,  
Vu la 1<sup>re</sup> convocation adressée le 20 Juin 2024 aux membres du Comité en vue de la réunion du 26 Juin 2024,  
Vu l'absence de quorum constaté lors de la réunion du 26 Juin 2024,  
Vu la 2<sup>e</sup> convocation adressée le 27 Juin 2024 aux membres du Comité en vue d'une nouvelle réunion le 2 Juillet 2024,  
Considérant le rapport présenté, Considérant que la Société Anonyme d'Économie Mixte Locale (SAEML) VALENSEINE a clôturé son exercice comptable le 31 décembre 2022 ;  
Considérant que le rapport annuel soumis à votre approbation retrace les activités réalisées dans le cadre des missions qui lui sont confiées par le SMÉDAR ;  
Considérant que ces activités portent principalement sur les apports de déchets issus du secteur public hors périmètre du SMÉDAR et du secteur privé afin d'optimiser les équipements du SMÉDAR ;  
Considérant que la SAEML VALENSEINE réalise également la vente de matériaux recyclables issus des équipements du SMÉDAR : mâchefers et compost ;

Article unique – D'approuver le rapport annuel 2023 de la Société Anonyme d'Économie Mixte Locale VALENSEINE joint en annexe.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'accepter à l'unanimité les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.**

<b>Nb de votes POUR</b>	<b>02</b>	FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
<b>Nb de votes CONTRE</b>	<b>00</b>	POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
<b>Abstention(s)</b>	<b>00</b>	